



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-022-2024-11

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2024

Sommaire

**Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Cabinet /
Service de la coordination des affaires parisiennes-Bureau des élections, du
mécénat et de la réglementation économique**

IDF-2024-11-13-00002 - Arrêté préfectoral IDF-n°

2024-11-13-00002^{??} modifiant l'arrêté préfectoral n°

75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023^{??} portant renouvellement des
membres^{??} du conseil de l'éducation nationale dans la Ville de Paris^{??}

(3 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Cabinet

IDF-2024-11-13-00002

Arrêté préfectoral IDF-n° 2024-11-13-00002
modifiant l'arrêté préfectoral n°
75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023
portant renouvellement des membres
du conseil de l'éducation nationale dans la Ville
de Paris

Arrêté préfectoral IDF-n° 2024-11-13-00002
Modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023
portant renouvellement des membres
du conseil de l'éducation nationale dans la Ville de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation et, notamment, ses articles R.235-12 à R.235-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2023-11-16-00001 du 16 novembre 2023 portant répartition des sièges au conseil de l'éducation nationale dans le département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 modifié, portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu la délibération du conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, portant modification de représentants au sein du conseil départemental de l'éducation nationale de Paris (CDEN) ;

Vu la communication du 30 octobre 2024 par laquelle le recteur de la région académique Ile-de-France transmet les demandes de modifications des représentants des personnels titulaires de l'Etat et des représentants des parents d'élèves ;

Sur proposition du recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le titre I de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 23 novembre 2023 est modifié comme suit :

I - AU TITRE DES COLLECTIVITES LOCALES

Représentants du conseil de Paris

Madame Nathalie MAQUOI, conseillère de Paris est remplacée par madame Fatoumata KONE, conseillère de Paris.

Article 2 : Le titre II de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 est modifié comme suit :

Représentants des personnels titulaires de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés.

Titulaires	Suppléants
Fédération syndicale unitaire (FSU)	
Mme Sylvie BOUVIER (SNES FSU)	M. Antoine COUTURIER (SNEP FSU)
Mme Elodie BONACHERA (SNES FSU)	Mme Marie LAFERRIERE (SNUIPP FSU)
Mme Léa de BOISSEUIL (SNUIPP FSU)	M. Jérôme LAMBERT (SNUIPP FSU)
Mme Audrey BOURLET de la VALLEE (SNUIPP FSU)	Mme Laurence DOUZIL (SNEP FSU)
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)	
M. Frédéric HOULETTE	Mme Laetitia GARRIC
Mme Marie HORVILLE	M. Éric CHAMAK
Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)	
Mme Anne-Sophie LACLAUTRE (SE – UNSA)	Mme Pauline LABY-LE-CLERCQ (UNSA Education)
Solidaires, unitaires, démocratiques (SUD Education)	
M. Jean-Marc BLANCHAIS	Mme Marie STEIN
Syndicat Général de l'Éducation Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)	
Mme Catherine PROCEDES	Mme Sandra DUPONT
Confédération Générale du Travail - Educ'action	
M. Henri BARON	M. Pascal ROUSSE

Article 3 : Le titre III de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 est modifié comme suit :

Représentants des parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)	
Mme Catherine DULHOSTE	Mme Sylvaine BAEHREL
Mme Herveline FABRE	Mme Maria MELCHIOR
M. Greg MAKOWSKI	Mme Emma DOLET
Mme Aimel CHAIBI	Mme Florence GATINEAU SAILLANT BEX
M. Martin RAFFET	M. Cyrille STEVANT
M. Fabrice GABRIEL	Mme Magali RENOUE
Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	
M. Emmanuel GAROT	Mme Mona TEITGEN-LEGENDRE

Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2023 modifié restent inchangées.

Article 4 : Le préfet, de directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le recteur de l'académie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : <http://www.ile-de-france.gouv.fr>.

Paris, le 13 novembre 2024

Pour le Préfet d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
Le Préfet, Directeur de cabinet

Signé

Christophe NOEL du PAYRAT